



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

**Préavis n° 14/2024**

**Objet du préavis**

**Première série de compléments au budget 2024**

**Table des matières**

- 1. Demande de crédits complémentaires au budget 2024 – informations détaillées ..... 3
- 2. Synthèse..... 9
- 3. Conclusions..... 9

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément à l'article 104 du Règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

### **1. Demande de crédits complémentaires au budget 2024 – informations détaillées**

Budget 2024	Crédits
Fr.	complémentaires
	Fr.

#### **1. ADMINISTRATION GENERALE**

1100	3189.00	Frais divers	4'000.—	26'000.—
1100	4362.02	Remboursement de frais	0.—	-21'000.—

*Coût des dépenses relatives à la dératisation d'un immeuble privé et du quartier environnant effectuée d'urgence pour des motifs de santé publique.*

*La Commune a dû se substituer aux copropriétaires du bâtiment privé à qui la dépense sera refacturée.*

1530	3653.74	Projet Mira	0.—	12'200.—
1530	4809.00	Prélèvement à provision	0.—	-12'200.—

*Il est prévu d'utiliser en 2024 la totalité du montant restant de la réserve pour des activités liées au projet Mira. Il s'agit ici d'inscrire cette intention au budget, le prélèvement à la réserve couvrant entièrement les dépenses.*

1700	3145.00	Entretien des terrains, courts, pistes, places, parcs	52'000.—	48'500.—
------	---------	---	----------	----------

*Nécessité de réparation urgente pour 2 mâts à risque (y compris fondations et projecteurs) à réaliser dans un délai imposé par l'Association cantonale vaudoise de football.*

1700	3123.00	Electricité	10'000.—	4'000.—
------	---------	-------------	----------	---------

*Le Groupe E a envoyé ses décomptes définitifs trop tardivement pour qu'il soit possible de les intégrer dans le bouclage des comptes et le service Bâtiments n'était pas en mesure de les estimer. Or, à réception de ceux-ci, il s'est avéré que les acomptes étaient significativement trop bas, générant des décomptes définitifs élevés qui se trouvent à charge de l'exercice 2024 en supplément de la consommation 2024.*

*Au total, le retard d'établissement du Groupe E dans les décomptes définitifs portant sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 29 février 2024 entraîne un report de charges sur 2024 total de Fr. 31'500.—.*

1720	3145.00	Entretien des terrains, courts, pistes, places, parcs	4'000.—	21'000.—
------	---------	---	---------	----------

*Courant mars, il a été fait état de la nécessité de travaux urgents de réparation du terrain et des poteaux de support des bandes. Ces travaux ont été adjugés le 3 avril 2024 par la Municipalité et ont fait l'objet d'une communication au Conseil communal datée du 11 avril 2024.*

1900	3111.01	Achat équipement, matériel et programmes	127'400.—	38'000.—
------	---------	--	-----------	----------

*Les ressources en serveurs de virtualisation sont insuffisantes. L'acquisition d'un serveur s'avère nécessaire en relation avec la croissance des besoins aussi bien de l'administration communale que des associations intercommunales supportées par le secteur Informatique et télécoms.*

*S'agissant des associations intercommunales, le coût des ressources qu'elles sollicitent est refacturé conformément à des conventions qui sont adaptées au fur et à mesure de leur évolution.*

1900	3151.00	Entretien mobilier et machines de bureau	224'207.—	30'000.—
------	---------	--	-----------	----------

*Ce compte comprend aussi bien les charges de maintenance annuelle que les prestations de support des fournisseurs de solution. Compte tenu de la finalisation en cours de certains projets (gestion des commandes, module des immobilisations) et d'un report de charges de 2023, le solde disponible ne sera pas suffisant pour garantir la couverture des besoins en support.*

*En outre, une migration du logiciel Epsipol, qui n'était pas annoncée lors de l'élaboration du budget, s'avère nécessaire pour un coût de Fr. 5'000.—.*

1910	3111.03	Achat d'équipement technique	35'000.—	35'000.—
1910	4512.02	Participation du Canton à l'achat de matériel	0.—	-11'250.—

*Exigences cantonales relatives à l'installation d'afficheurs numériques frontaux (ANF), qui implique l'achat et la mise en service d'antennes WiFi dans les classes non encore équipées. Le Canton contribue à raison de Fr. 375.— par antenne.*

*Cette demande est liée à celle relative aux installations électriques également nécessaires pour les ANF (cf. 5. Instruction publique et cultes).*

**2. FINANCES**

2100	3184.00	Frais de poursuite versés par l'Etat	45'000.—	10'000.—
2100	4362.00	Frais de poursuite récupérés	-45'000.—	-10'000.—

*Les frais de poursuite versés par l'Etat et refacturés à la Commune sont également en augmentation. Le montant atteignait Fr. 50'539.67 en 2023 et l'annualisation des frais au 30.04.2024 conduit à environ Fr. 53'000.—.*

*Cette augmentation est entièrement compensée par les recettes correspondantes, d'un montant identique.*

2260	3323.88	Intérêts sur emprunt SUVA 2023-2030	0.—	84'800.—
2280	3210.00	Intérêts des dettes à court terme	290'000.—	-84'800.—

*Suite à la transformation d'un emprunt à court terme en emprunt à long terme, le budget des intérêts y relatifs, préalablement prévu sur le compte n° 2280.3210.00 est transféré sur le compte dédié.*

**3. DOMAINES ET BATIMENTS**

3100	4232.01	Loyers des places de parc	0.—	-51'000.—
3100	3185.00	Honoraires et frais d'expertise	0.—	4'000.—
3100	3141.15	Entretien courant	0.—	13'000.—

*Après la comptabilisation en 2023, des charges et revenus relatifs à la propriété de parcelles de dépendance dans le quartier des Rives de la Broye (loyers de places de parc, honoraires de gérance et charges de PPE dans le compte n° 3141.15), il s'agit également de les intégrer dans le budget. Il est question d'une première estimation, des ajustements sur les charges de PPE sont probables.*

3230	3143.00	Entretien chemins, forêts et fossés	16'500.—	8'500.—
3230	4355.04	Vente de bois	-7'500.—	-2'500.—
3230	4803.00	Prélèvement à provision	0.—	-6'000.—

*Selon le garde forestier, les coûts d'exploitation vont augmenter en raison de la problématique du bostryche. Cette hausse ne sera que très partiellement compensée par une augmentation de la vente de bois.*

*Il est prévu de compenser la différence par un prélèvement sur le fonds de renouvellement n° 9.281.3230 Forêts : entretien Estivage de Provence.*

3500	3011.01	Traitements service conciergerie	1'236'600.—	71'800.—
3500	3030.01	Cotisations AVS AI APG AC service conciergerie	114'400.—	6'700.—
3500	3040.01	Caisse de pensions service conciergerie	174'200.—	13'300.—
3500	3050.01	Assurances de personnes (LAA), conciergerie	7'800.—	400.—
3500	3051.00	Assurance perte de gains maladie	14'500.—	600.—

*Une erreur de conception du budget relative à la construction du tarif horaire pour les collaboratrices et collaborateurs rémunérés à l'heure a été constatée lors du bouclage des comptes 2023. En raison de cette erreur, le budget 2024 a été sous-estimé. La demande ci-dessus vise à prendre en compte le tarif horaire effectivement payé, et n'inclut aucune modification concernant les ETP qui sont conformes au budget voté pour l'exercice 2024.*

3500	3141.00	Entretien des bâtiments	120'250.—	15'000.—
3500	4231.00	Loyers	-31'320.—	8'100.—

*Un appartement de la villa Coop libéré de son locataire sera mis à disposition du Conseil des Jeunes broyard.es qui est privé de la salle d'étude dont il disposait. Un rafraîchissement sommaire (peinture, nettoyage) s'avère nécessaire.*

*Le départ du locataire implique également une réduction des revenus locatifs pour Fr. 8'100.—.*

3515	3141.00	Entretien des bâtiments	15'120.—	10'000.—
------	---------	-------------------------	----------	----------

*Une partie de l'équipement de cuisine de la crèche doit être remplacée, car il présente des défauts de vieillissement.*

3516	3123.00	Electricité	20'000.—	16'000.—
------	---------	-------------	----------	----------

*N'ayant pas pu obtenir le décompte définitif des charges de la part du propriétaire pour la clôture 2023, le montant y relatif a été estimé prudemment en comparaison avec les années précédentes. Il s'avère que cette estimation était insuffisante pour environ Fr. 11'000.— dont Fr. 9'000.— pour l'électricité.*

*Ainsi, le budget 2024 doit être augmenté non seulement pour prendre en charge le solde 2023 (Fr. 9'000.—) mais également pour intégrer une hausse en 2024 plus importante que celle qui avait été prise en compte lors de l'élaboration du budget (Fr. 9'000.— vs Fr. 2'000.—).*

3516	} 3123.00	Electricité	20'000.—	7'000.—
3532			3'500.—	3'500.—

*Le Groupe E a envoyé ses décomptes définitifs trop tardivement pour qu'il soit possible de les intégrer dans le bouclage des comptes et le service Bâtiments n'était pas en mesure de les estimer. Or, à réception de ceux-ci, il s'est avéré que les acomptes étaient significativement trop bas, générant des décomptes définitifs élevés qui se trouvent à charge de l'exercice 2024 en supplément de la consommation 2024.*

*Au total, le retard d'établissement du Groupe E dans les décomptes définitifs portant sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 29 février 2024 entraîne un report de charges sur 2024 total de Fr. 31'500.—.*

**4. TRAVAUX**

4160	}	3123.00	Electricité	19'000.—	8'000.—
4630				56'000.—	9'000.—

*Le Groupe E a envoyé ses décomptes définitifs trop tardivement pour qu'il soit possible de les intégrer dans le bouclage des comptes et le service Bâtiments n'était pas en mesure de les estimer. Or, à réception de ceux-ci, il s'est avéré que les acomptes étaient significativement trop bas, générant des décomptes définitifs élevés qui se trouvent à charge de l'exercice 2024 en supplément de la consommation 2024.*

*Au total, le retard d'établissement du Groupe E dans les décomptes définitifs portant sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 29 février 2024 entraîne un report de charges sur 2024 total de Fr. 31'500.—.*

4200	3185.00	Honoraires et frais d'expertise	200'500.—	74'000.—
------	---------	---------------------------------	-----------	----------

- 1) *Accompagnement de la mise en valeur du projet lauréat du MEP centre-ville, en vue de faciliter l'adhésion de la population à sa requalification. Fr. 30'000.— ;*
- 2) *Honoraires pour l'étude de mobilité relative au centre-ville. Fr. 20'000.— ;*
- 3) *Phase diagnostic du plan de mobilité de l'Administration communale Fr. 24'000.—.*

4200	3185.01	Energie et environnement	38'500.—	49'000.—
------	---------	--------------------------	----------	----------

*Etude guide opérationnel pour intégration solaire en centre-ville, nécessité d'établir des règles claires pour l'intégration des installations solaires dans le contexte patrimonial du centre-ville. Ces dépenses ne peuvent pas être considérées comme de l'investissement ni comme des frais d'étude qui déboucheront sur un investissement.*

4200	3656.00	Environnement subventions individuelles	0.—	610'000.—
4200	4809.00	Prélèvement sur provision	0.—	-610'000.—

*Estimation du montant de subventions qu'il est prévu d'accorder d'ici fin 2024 selon les principes fixés pour le fonds pour l'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et selon le catalogue des mesures y relatives.*

*Cette estimation est inférieure à la totalité des demandes attendues pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2024, car elle tient compte d'un temps de traitement nécessaire à la décision d'octroi définitive.*

*Il est ainsi possible que le montant final soit supérieur à Fr. 610'000.—, ceci sans effet sur le compte de fonctionnement de l'année puisque le même montant fait l'objet d'un prélèvement sur le fonds de réserve.*

4300	3142.06	Entretien « Aéroport »	50'000.—	20'000.—
------	---------	------------------------	----------	----------

*Coût de la résolution de la problématique des corbeaux freux (nids sur des mâts d'éclairage de l'aérodrome civil)*

4630	3185.00	Honoraires et frais d'expertise	0.—	47'000.—
4630	3811.00	Versement à provision	451'800.—	-47'000.—

*Suite au PGGR de l'Eparse, et afin de réviser le règlement communal, il est nécessaire de réviser notre PGEE. Cette demande est attendue par le Canton.*

*S'agissant d'un domaine affecté, la charge additionnelle est compensée par un versement moindre à la réserve correspondante.*

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

5040	3141.00	Entretien des bâtiments	11'700.—	3'000.—
5050	3141.05	Entretien des bâtiments, NP	42'825.—	20'000.—
5050	3141.12	Entretien des bâtiments, AP	55'500.—	10'000.—
5050	3141.13	Entretien des bâtiments, Pavillons scol	3'000.—	7'000.—
5060	3141.00	Entretien des bâtiments	12'100.—	5'000.—

*Exigences cantonales relatives à l'installation d'afficheurs numériques frontaux (ANF). Le matériel a été acquis par l'ASIPE, mais la Commune doit équiper l'immeuble de manière à ce que les afficheurs puissent être mis en service, soit les raccordements électriques (demande de crédit ci-dessus) et les antennes WiFi (demande de crédit sous point 1. Administration générale).*

*A La Nouvelle Promenade, le budget inclut également des coûts de réfection des murs après installation, et au Collège du Château ceux du suivi archéologique.*

*Au total, la réponse aux exigences cantonales représente un complément au budget de Fr. 45'000.— auquel s'ajoutent les Fr. 23'750.— prévus sous l'Administration générale pour les antennes WiFi.*

*La refacturation de ces dépenses à l'ASIPE entrera dans le loyer déterminé par les dépenses 2024, soit celui de 2026.*

5070	3141.00	Entretien des bâtiments	5'750.—	7'000.—
------	---------	-------------------------	---------	---------

*Un contrôle de la toiture a révélé des défauts plus importants qu'attendu qui présentent des risques de dommage dans la cour et doivent donc être réparés sans attendre 2025.*

*La refacturation de ces dépenses à l'ASIPE entrera dans le loyer déterminé par les dépenses 2024, soit celui de 2026.*

5090	3141.00	Entretien des bâtiments	4'000.—	8'000.—
5090	4271.05	Locations de salles	-124'000.—	-8'000.—

*Panne de la climatisation du local serveur, qui nécessite une réparation. Les dépenses diverses d'entretien des bâtiments sont refacturées au Canton.*



## **2. Synthèse**

	Budget 2024 Fr.	Crédits complémentaires Fr.
ADMINISTRATION GENERALE	6'904'892.—	170'250.—
FINANCES	-27'005'929.—	0.—
DOMAINES ET BÂTIMENTS	2'914'510.—	118'400.—
TRAVAUX	7'301'640.—	160'000.—
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	4'600'726.—	52'000.—
POLICE	1'995'965.—	0.—
SECURITE SOCIALE	5'151'321.—	0.—
SERVICES INDUSTRIELS	0.—	0.—
<b>RESULTAT (signe + = déficit)</b>	<b>1'863'125.—</b>	<b>500'650.—</b>
Résultat selon le vote du Conseil communal le 14 décembre 2023	Fr.	1'863'125.—
Crédits complémentaires demandés	Fr.	500'650.—
Résultat après crédits complémentaires	Fr.	2'363'775.—

## **3. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

- vu** le préavis n° 14/2024 de la Municipalité du 19 juin 2024 ;
- ouï** le rapport de la commission des finances ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

**Article 1** : d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget 2024, représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 500'650.— ;

**Article 2** : la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2024			<b>1'863'125.—</b>
	Modification des charges	Modification des revenus	
1. Administration générale	214'700.—	44'450.—	
2. Finances	94'800.—	94'800.—	
3. Domaines et bâtiments	177'900.—	59'500.—	
4. Travaux	817'000.—	657'000.—	
5. <u>Instruction Publique et Cultes</u>	<u>60'000.—</u>	<u>8'000.—</u>	
Charges supplémentaires	1'364'400.—		<b>1'364'400.—</b>
Revenus supplémentaires		863'750.—	<b>-863'750.—</b>
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires			<b><u>2'363'775.—</u></b>

Veillez agréer, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 19 juin 2024

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le 1<sup>er</sup> Vice-président :

La Secrétaire adj.:

(LS)

J. Henchoz

C. Combremont

**Municipal délégué** : M. Eric Küng

**Autres membres de la Municipalité concernés** : M. Jacques Henchoz  
Mme Monique Picinali  
M. Nicolas Schmid